



Les arboriculteurs bio
De l'ARDAB
Association Rhône Loire de
Développement de l'Agriculture Biologique

Le 22 mars 2010

Appel aux arboriculteurs bios

Bonjour,

Ce matin à Brignais (69), les arboriculteurs bio de l'ARDAB ont rencontré Mrs MARIE et COUDERC, du **SRA Rhône-Alpes** (Service Régional de l'Alimentation, nouvelle structure comprenant l'ex-SRPV) à propos **des produits sans AMM** en France qui sont utilisés par les producteurs de fruits biologiques.

Cette rencontre avait pour objectifs de faire le point sur la réglementation, de lister les difficultés techniques en arboriculture biologique, d'exprimer le manque actuel d'alternatives à ces produits sans AMM, et **notre volonté d'agir pour que cette réglementation évolue.**

Aujourd'hui, seuls les produits disposant d'une AMM en France sont utilisables, pour certaines cultures et certaines cibles. Par ailleurs, la législation escomptée pour l'utilisation des PNPP (produits naturels peu préoccupants) ne débouche pas.

Nous avons exprimé avec beaucoup de détermination que **nous voulions vivre de notre activité**, et que cela passait pour l'instant par l'utilisation de ces produits, particulièrement la Bouillie sulfo-calcique (BSC) et les produits à base de neem, d'autant plus que la **demande en fruits bio est sans cesse croissante**, notamment dans le cadre de la restauration collective.

Nos interlocuteurs ont, semble t'il, entendu notre message. Ils feront remonter nos préoccupations au ministère. Ils nous ont précisé également que la Direction régionale « pourrait faire preuve de pragmatisme et se montrer bienveillants au niveau des contrôles ». Ils nous demandent d'établir la liste des produits pour lesquels le problème se pose et leur utilisation (liste proposée en PJ).

Suite à cette réunion, notre position est claire : nous continuerons en 2010 à utiliser ces produits, et dans la transparence.

Pour que cette démarche soit efficace, il faut être nombreux et déterminés, et c'est pourquoi nous faisons appel à vous qui utilisez également des produits à base de neem, de la BSC, de l'argile... pour vous joindre à nous.

Par ailleurs, nous sollicitons les organisations bio : GAB, ITAB, GRAB, FNAB... pour faire avancer ce dossier dans les régions et au niveau national.

Nous tiendrons également informés les organismes certificateurs de notre démarche.

Beaucoup d'entre nous ont démarré des expérimentations d'alternatives à ces produits, notamment en phytothérapie (purins de plantes, tisanes, décoctions...) alors que leur utilisation est également illégale aujourd'hui.

ARDAB

BP 53 - 69530 - BRIGNAIS - 04 72 31 59 99

contact-ardab@corabio.org

A l'heure où de nouveaux OGMs sont autorisés, où le Cruiser continue à perturber les abeilles, il n'est pas acceptable que nous ne puissions utiliser ces produits.

Si vous vous sentez concerné par cette question, et si vous avez envie que cette réglementation évolue, merci de nous faire parvenir la fiche ci-jointe

A bientôt pour la suite

Les arboriculteurs de l'ARDAB

ARDAB

BP 53 - 69530 - BRIGNAIS - 04 72 31 59 99

contact-ardab@corabio.org